

PROCÈS-VERBAL RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 19 SEPTEMBRE 2023 à 20 H 00

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie le mardi 19 septembre 2023 à 20 H 00, sous la présidence de Monsieur Jean FAYOLLE, Maire.

Présents : Jean FAYOLLE, Gérard MEUNIER, Christine BOURNEZ, Jean-Paul GIRAUD, Pierre LOPEZ, Nadine CAVELIER, Gilles COMTE, Béatrice RAOU, Jean-François TAMIN, Véronique BARBERET, Rachel DURAND, Isabelle DEVIS, Olivier MOTTE (*arrivée à 20 H 20*), Sandrine CORNIL, Frédéric ROZIER, Julien BUISSON.

Absents : Anne-Marie ALLOIN, Christian ALLOIN, Émilie GORDONS.

Nombre de membres en exercice	19	Nombre de membres absents	4
Quorum	10	Nombre de membres présents	15

Madame Béatrice RAOU a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- **Décision modificative budget commune 2023,**
- **Modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU),**
- **Assainissement collectif :**
 - **Rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif,**
 - **Adhésion groupement de commandes intercommunal pour les contrôles des branchements,**
- **Projet salle polyvalente / salle du port,**
- **Tarifs portage repas octobre 2023,**
- **Convention Remocra avec le SDIS,**
- **Décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation,**
- **Questions sur les comptes-rendus transmis et retour sur les représentations de la municipalité dans les associations,**
- **Questions diverses.**

=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=

Le procès-verbal de la réunion de Conseil du 4 juillet 2023 est approuvé à l'unanimité et signé par le Maire et le secrétaire de séance.

DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNE 2023

Le Conseil accepte à l'unanimité la proposition de Décision Modificative du budget commune 2023 suivante :

Investissement

Néant

Fonctionnement

Dépenses

Compte	Propositions
615221 Entretien bâtiments publics	- 2 000,00 €
7391178 Autres reversements de fiscalité	+ 2 000,00 €
TOTAL	0.00 €

Recettes

Compte	Propositions
TOTAL	0.00 €

MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC DU PROJET DE MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa réunion de juin 2023, le Conseil l'avait autorisé à lancer la procédure de modification simplifiée du PLU pour la suppression d'emplacements réservés. Il a pris un arrêté municipal en ce sens durant le même mois. Courant juillet, cet arrêté a été notifié aux personnes publiques associées (PPA) et publié dans le journal L'Essor. Les PPA n'ont émis aucune remarque particulière.

La suite de la procédure consiste à mettre à la disposition du public le dossier de modification simplifiée du PLU, selon les modalités fixées par le Conseil Municipal. Les modalités proposées sont les suivantes :

- Dossier mis à disposition du lundi 16 octobre au vendredi 17 novembre 2023 inclus
- Le public sera informé de cette mise à disposition et des possibilités de formuler des observations au moins 8 jours avant par un avis dans un journal diffusé dans le département, un affichage à la porte de la Mairie et une information sur le site Internet de la commune
- Dossier mis à disposition au secrétariat de la Mairie aux horaires habituels d'ouverture et consultable sur le site Internet de la commune
- Le public pourra formuler ses observations sur un registre mis à disposition au secrétariat de la Mairie ou par courrier à l'attention du Maire ou bien par mail sur la boîte générique Mairie

Le Conseil accepte à l'unanimité les modalités de mise à disposition énumérées ci-dessus.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

* Rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif

(Arrivée d'Olivier MOTTE)

Nombre de membres en exercice	19	Nombre de membres absents	3
Quorum	10	Nombre de membres présents	16

Le rapport avait été adressé préalablement à la présente réunion aux membres du Conseil. Monsieur GIRAUD s'interroge sur la raison de la diminution de 7 du nombre d'abonnés. Le Conseil n'émet aucune observation concernant ce rapport.

** Adhésion groupement de commandes intercommunal pour les contrôles des branchements*

Monsieur le Maire expose que dans le but de mettre en place une facturation des contrôles des branchements au réseau d'assainissement collectif, pour les branchements neufs ou à l'occasion des ventes, il est proposé un groupement de commandes au niveau intercommunal pour la réalisation de ces contrôles, qui ne seront donc pas réalisés en régie. Monsieur GIRAUD constate qu'il n'y aura pas de contrôle de la présence effective d'un puits. Monsieur le Maire précise qu'ils vont contrôler qu'il n'y a bien que les eaux usées qui arrivent dans le réseau. Il donne lecture des grandes lignes de la convention proposée. Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour la signature de cette convention.

PROJET SALLE POLYVALENTE / SALLE DU PORT

Monsieur le Maire indique que les remarques émises lors de la dernière réunion de Conseil ont été transmises à l'assistant maîtrise d'ouvrage (AMO). Il convient de demander des subventions rapidement et aussi de choisir l'une des options proposées par l'AMO. La subvention du Département est à solliciter avant le 31 octobre. Il faudra aussi se positionner pour obtenir une subvention de la part de l'État ainsi que le « Fonds vert ». Il ajoute que M. X..., qui succède à M. Y... au sein de la société Z..., a indiqué à Monsieur le Maire que la décision de quitter Briennon ou non pour cette entreprise n'est pas encore tranchée.

Monsieur MEUNIER présente les deux projets suivants, élaborés par l'AMO :

- Conservation de la salle du port avec rénovation de celle-ci (250 000 €) et réfection et extension de la salle polyvalente (2,22 M€)
- Regroupement des deux salles sur le site de la salle polyvalente (2,88 M€)

Monsieur ROZIER demande ce qu'il en est par rapport à l'endettement de la commune. Monsieur le Maire répond qu'il faut également prendre en compte les subventions qui seront obtenues. L'état de la dette sur 20 ans ainsi que la liste des emprunts arrivant à terme jusqu'en 2035 sont projetés.

Le Conseil accepte à l'unanimité de solliciter des subventions et retient le projet de regroupement des deux salles avec en option un chauffage géothermique.

TARIFS PORTAGE REPAS OCTOBRE 2023

Monsieur le Maire dit que ce point fait suite à la dernière réunion de Conseil. En effet, les indices INSEE sont parus depuis et ont permis de calculer les nouveaux tarifs au 1^{er}

septembre 2023. Ces tarifs ainsi que les tarifs 2022 sont projetés. Le Bureau municipal propose de maintenir une facturation aux usagers à prix coûtant. Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour facturer aux usagers le prix facturé par le prestataire, à compter du 1^{er} octobre 2023.

Monsieur le Maire donne lecture des nouveaux tarifs du prestataire au 1^{er} septembre 2023 pour le restaurant municipal. Ils s'élèvent à 5,15 € HT pour un repas d'un enfant de maternelle et 5,30 € HT pour un repas d'un enfant de primaire. La commune facture le repas aux familles à 4,90 € et ce, que l'enfant soit en maternelle ou en primaire.

CONVENTION REMOCRA AVEC LE SDIS

Monsieur le Maire fait part au Conseil qu'une application informatique appelée REMOCRA est mise à disposition par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) pour donner des informations sur les points de défense incendie. Il donne lecture des points importants de cette convention et dit qu'il faut désigner une voire deux personnes pour faire le lien avec le SDIS. Une formation à l'utilisation de cette application est prévue. Monsieur LOPEZ est volontaire, ainsi que Monsieur GIRAUD.

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION

- Six Déclarations d'Intention d'Aliéner ont été reçues depuis la précédente réunion de Conseil, qui concernaient les parcelles B 117 rue Saint Éloi, D 505, D 506 et D 507 route de Roanne, B 851 allée des Lilas, B 493 rue du 8 mai 1945, E 381 route de la Bénisson Dieu et A 1595 route des Guittons. Il a été décidé de ne pas exercer le droit de préemption urbain.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame BOURNEZ indique que les jeux ont été installés sur le port. Un jeu a été endommagé par le pelleteur ; il sera remplacé.
- Monsieur le Maire a participé à l'assemblée générale du Comité de Jumelage dernièrement. Il précise que lors du voyage en Autriche cet été, les relations avec les élus Lassois étaient plus sereines. L'année 2024 marquera le 25^e anniversaire du jumelage, à l'occasion duquel le serment de jumelage sera de nouveau signé. Il convient de trouver de nouveaux membres pour cette association, afin d'étoffer les effectifs. Il fait un compte-rendu du voyage en Autriche et invite MM. LOPEZ et COMTE à faire de même.
- Monsieur le Maire donne les effectifs de l'école à la rentrée de septembre : 137 élèves, contre 145 l'an dernier. Le seuil de fermeture d'une classe n'est pas loin de ce chiffre. Madame M... est partie en retraite et a été remplacée. Aussi, le passage de 18 H à 18 H 30 de l'horaire de fin de la garderie périscolaire n'empêche pas certains parents de venir récupérer leurs enfants avec 10 à 15 minutes de retard. Une réunion avec les ATSEM le 10 octobre permettra de proposer des solutions pour remédier à ce problème car à ce jour

il est prévu d'emmener les enfants à la Gendarmerie, ce que ne souhaite pas du tout Monsieur le Maire. Un courrier a été remis ce jour à toutes les familles. Si une pénalité financière est envisagée, il faudra une délibération du Conseil et les ATSEM devront la gérer face aux parents.

- Monsieur le Maire a participé à une réunion relative à « Terres de Jeux 2024 » ce jour. Il dit que le protocole a été simplifié. Les collectivités présentes ne souhaitent pas se rendre à la journée olympique Loire le 23 juin 2024 à Saint-Étienne s'il n'y a pas de financement. Monsieur le Maire évoquera cela lors du prochain Conseil d'école. Il évoque également la carte scolaire et une formation à laquelle les ATSEM ont participé.
- La prochaine réunion de Conseil est prévue le 17 octobre 2023.
- Monsieur COMTE informe le Conseil que l'association CAP organise une exposition le 15 octobre 2023 et demande de l'aide pour la mise en place de la salle et des grilles d'exposition. Il participera à leur prochaine réunion.
- Madame CAVELIER a constaté à Pouilly-les-Nonains la présence d'un feu récompense et pense qu'il serait bien d'en installer un dans la rue de la Libération. Il lui est répondu que cette solution avait été évoquée.
- Madame CAVELIER demande où sont les anciens extincteurs de la micro-crèche, car ils pourraient être installés dans le bureau par exemple. Monsieur MEUNIER répond que l'entreprise les récupère car ils ne doivent plus être utilisés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 30.

Le Maire,
Jean FAYOLLE

La secrétaire de séance,
Béatrice RAOU